



**NOS FRUITS**  
*sont aussi*  
**moelleux**  
**QUE NOTRE**  
**FILIÈRE** **BIO**   
**LOCALE**  **ET**  
**ÉQUITABLE** 

**COMME NOTRE**  
**CATALOGUE**



Alain



Laurence

Comme chacun de nous le constate, nous sommes portés par une conjoncture peu favorable et après 20 ans de développement, le marché bio doute...

Restons forts, optimistes, ancrés sur nos belles valeurs que nous avons acquises au fil des années, basées sur un développement humain et sur la maîtrise de nos écosystèmes.

Tout cela avec des buts constants : la santé des hommes, le bien-être, et la protection de l'environnement.

Restons forts sur ces valeurs, ne dévions pas de nos principes si humains, si naturels, et la solidarité nous aidera à retrouver le chemin de la croissance.

Pour LOU PRUNEL, après 2 années de gel, nos pruniers nous apportent une récolte importante en 2023. Ouf... Cela va nous aider à mettre en avant notre marque et ses valeurs, cela va nous rapprocher des besoins de nos consommateurs.

**Nos pruneaux et fruits secs équitables progressent encore et apportent un soutien sans faille aux filières agricoles fortement chahutées par les incidents climatiques et l'inflation.**

Notre spécialité, les fruits moelleux, vous fera aussi rêver avec des abricots, des figues, des myrtilles, des cranberries moelleuses toujours aussi tendres et suaves. Mais aussi avec nos productions régionales comme la noisette.

Bonne dégustation.

Soyons forts et bio.



*Alain Brugalières & Laurence Boquet*

## SOMMAIRE

**NOUVEAUTÉS** ..... p. 3

**DES CONVICTIONS ENRACINÉES DEPUIS 1969!** ..... p. 4

**NOTRE DEMARCHE EQUITABLE** ..... p. 5

**NOTRE DÉMARCHÉ RSE** ..... p. 5

### LES PRUNEAUX

Les pruneaux avec noyaux ..... p. 6

Les pruneaux dénoyautés ..... p. 7

**LES PRUNEAUX MI-CUITS** ..... p. 8

**LA PULPE DE PRUNEAUX** ..... p. 9

**L'HUILE D'AMANDON DE PRUNEAU** ..... p. 9

### LES FRUITS MOELLEUX

Les abricots moelleux ..... p. 10

Les figues moelleuses ..... p. 10

Les raisins moelleux ..... p. 10

Les dattes moelleuses ..... p. 10

Les myrtilles moelleuses ..... p. 10

Les cranberries moelleuses ..... p. 10

### LES GRAINES DE FRANCE

#### DEMETER

Les pruneaux Demeter ..... p. 12

Les fruits moelleux Demeter ..... p. 13

### LES ENROBÉS ET GOURMANDISES

Les ballotins de fruits enrobés ..... p. 14

Les enrobés de chocolat et gourmandises ..... p. 15

### LE VRAC

Les pruneaux d'Agen origine France ..... p. 16

Les autres fruits ou graines origine France ..... p. 16

Les mélanges ..... p. 17

Les fruits secs toutes origines ..... p. 17

Les emballages en verre ..... p. 17

**NOS ANIMATIONS ET CONSEILS** ..... p. 18

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** ..... p. 19

# NOS NOUVEAUTÉS 2024

## GOURMANDES & COLORÉES

POUR DYNAMISER LE MARCHÉ ET MIEUX PRÉSERVER LE MOELLEUX DE NOS PRODUITS NOUS INNOVONS AVEC  
*un sachet refermable et recyclable*



SACHET  
REFERMABLE

GAMMES BIEN  
IDENTIFIÉES

SACHET 100%  
RECYCLABLE

CRÉATION  
IMPACTANTE

NOTRE PULPE  
DE PRUNEAUX AUX NOIX  
RÉCOMPENSÉE

2023  
natexpo  
TROPHÉE OR  
INNOVATION



## NOS NOUVEAUTÉS GOURMANDES

2024



Abricots moelleux  
250G FFL

fair  
for life  
commerce équitable



Figues moelleuses  
250G FFL



Noisettes Pralinées Chaudes

UNE FUSION GOURMANDE  
pour une pause croquante !

# DES CONVICTIONS ENRACINÉES

## DEPUIS 1969

### UNE HISTOIRE ENGAGÉE QUI DÉMARRE *dans le champ* PAR UNE AUTRE FAÇON DE CULTIVER

**1969**

#### LE CHOIX D'UNE AUTRE AGRICULTURE

Michel et Josette Galant s'interrogent sur la nocivité des traitements sur leurs vergers et décident alors de convertir leur exploitation en Agriculture Biologique, selon la méthode Lemaire-Boucher.



**1982**

#### DU CHAMP BIO AU MAGASIN BIO

Le GIE Lou Prunel devient une marque et se développe en circuit spécialisé, avec la création de la SARL.

**2002**

#### LA RELÈVE 2 FOIS PLUS ENGAGÉE

Leur fille Laurence reprend leur succession avec Alain Brugalières, entrepreneur historique du bio. Ensemble, ils voient plus grand pour Lou Prunel.



**2012**

#### DEMETER, POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

Lou Prunel développe une gamme Demeter pour répondre à leurs ambitions d'une nouvelle bio à impact positif sur la terre et les Hommes.

**2016**

#### LOU PRUNEL SE RELOOKE ET L'EXIGENCE QUALITÉ AUGMENTE

Nouvelle usine, nouveau process de réhydratation moins gourmand en eau, génération d'électricité autoconsommée, retraitement des eaux usées : Lou Prunel se modernise.

**2020**

#### EN AVANT POUR UNE BIO PARTAGÉE

Pour une bio plus transparente et plus engagée, Alain et Laurence créent la 1<sup>ère</sup> filière pruneaux d'Agen Bio Equitable origine France.



**2024**

#### NOUVEAU SACHET PRATIQUE ET RESPONSABLE

Nouveau chez Lou Prunel : sachet refermable et recyclable. Pratique, préservant la fraîcheur des pruneaux, il incarne leur engagement éco-responsable.

# NOS PRUNEAUX D'AGEN

## FIERTÉ BIO & ÉQUITABLE



**PREMIÈRE PRODUCTION LABELLISÉE FAIR FOR LIFE EN FRANCE (RÉGION NORD) EN COLLABORATION AVEC DES PRODUCTEURS DE PRUNEAUX D'AGEN BIO. NOS FRUITS GARANTISSENT UNE TRAÇABILITÉ COMPLÈTE, DEPUIS LA « fourche à la fourchette », EN COLLABORATION AVEC TOUS LES PRODUCTEURS CERTIFIÉS IGP PRUNEAUX D'AGEN. CHAQUE LOT EST MINUTIEUSEMENT TRACÉ ET IDENTIFIÉ.**



NOUS ŒUVRONS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE *dans un esprit d'équité*. NOTRE FILIÈRE ÉQUITABLE RÉPOND AUX CRITÈRES SOCIAUX ET ÉCOLOGIQUES LES PLUS RIGOUREUX ET NOTRE ENGAGEMENT *en faveur de la transparence et de la qualité biologique* DEMEURE UNE PRIORITÉ.

LE NOYAU DUR DE NOS PRODUCTEURS :  
*des femmes et des hommes de valeur*

### NOS PRODUCTEURS :

- Certifiés IGP Pruneaux d'Agen.
- Rémunération juste et loyale.

### NOS ENGAGEMENTS :

- Critères sociaux et écologiques respectés.
- Transparence totale.
- Traçabilité assurée.
- Préservation de l'environnement et des territoires.

## ENGAGÉS POUR UNE RSE GLOBALE

### CHEZ LOU PRUNEL

CHEZ LOU PRUNEL, NOUS NOUS ENGAGEONS À PRODUIRE **SAIN, GOURMAND ET 100% BIO**, TOUT EN OFFRANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES ET *en réduisant au maximum notre impact environnemental.*

### NOTRE ENGAGEMENT LOCAL

- Favorisation de l'emploi local, soutien aux jeunes et à la formation professionnelle.
- Environnement de travail ergonomique et agréable.
- Soutien constant depuis plus de 30 ans à l'emploi des personnes en situation de handicap.

### RESPECT DE NOS PRODUITS

- Privilège aux origines France et aux labels du terroir.
- Engagement constant envers la qualité des produits.

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Recherche de **conditionnements recyclables**.
- Minimisation de notre impact environnemental par une optimisation des ressources.
- Installation de panneaux photovoltaïques pour réduire notre dépendance énergétique.
- Gestion responsable des déchets : tri, recyclage, valorisation des déchets pruneaux.



# LES PRUNEAUX

## LES PRUNEAUX AVEC NOYAUX

Chez Lou Prunel, nous privilégions une méthode de réhydratation douce ! Nous utilisons la vapeur pour réhydrater nos fruits, préservant ainsi leur texture moelleuse et leur saveur exquise.

Notre tout nouveau packaging avec un zip refermable assure la fraîcheur prolongée de nos pruneaux afin que vous puissiez savourer leur délicatesse à chaque ouverture.



### PRUNEAUX D'AGEN 28/33 AVEC NOYAUX - HUMIDITÉ 35% (28 à 33 fruits aux 500 gr)

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA05PR28FFL	Pruneaux d'Agen bio Super Géant 28/33 Label Commerce équitable	3 543267 305282	500 g	12	8	80

### PRUNEAUX D'AGEN 33/44 AVEC NOYAUX - HUMIDITÉ 35% (33 à 44 fruits aux 500 g)

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA02PR33	Pruneaux d'Agen bio Géant 33/44	3 543267 102331	250 g	12	13	156
SA05PR33	Pruneaux d'Agen bio Géant 33/44	3 543267 105332	500 g	12	8	80
SA05PR33FFL	Pruneaux d'Agen bio Géant 33/44 Label Commerce équitable	3 543267 305336	500 g	12	8	80

### PRUNEAUX D'AGEN 44/55 AVEC NOYAUX - HUMIDITÉ 35% (44 à 55 fruits aux 500 g)

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA02PR44	Pruneaux d'Agen bio Très Gros 44/55	3 543267 102447	250 g	12	13	156
SA05PR44	Pruneaux d'Agen bio Très Gros 44/55	3 543267 105448	500 g	12	8	80

DLUO à date de fabrication : 24 mois

# NOUVEL EMBALLAGE POUR *conserver notre moelleux*

## LES PRUNEAUX DÉNOYAUTÉS



### PRUNEAUX D'AGEN 33/44 DÉNOYAUTÉS - HUMIDITÉ 35%

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA02PRSN33	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Géant 33/44	3 543267 102034	250 g	12	13	156
SA05PRSN33	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Géant 33/44	3 543267 105035	500 g	12	8	80
SA02PRSN33FFL	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Géant 33/44 Label Commerce équitable	3 543267 302038	250 g	12	13	156

### PRUNEAUX D'AGEN 44/55 DÉNOYAUTÉS - HUMIDITÉ 35%

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA02PRSN44	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Très Gros 44/55	3 543267 102041	250 g	12	13	156
SA05PRSN44	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Très Gros 44/55	3 543267 105042	500 g	12	8	80

### PRUNEAUX D'AGEN 55/66 DÉNOYAUTÉS - HUMIDITÉ 35%

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA02PRSN	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Gros 55/66	3 543267 102003	250 g	12	13	156
SA05PRSN	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés Gros 55/66	3 543267 105004	500 g	12	8	80

# LE MI-CUIT

SA SAVEUR UNIQUE ET SON ONCTUOSITÉ

*plairont à tous les gourmets !*

Nos pruneaux mi-cuits sont labellisés **Fair For Life** !  
 Ils n'ont subi aucune transformation ni réhydratation !  
 Leur cuisson stoppée à 35% d'humidité  
 leur confère toutes leurs spécificités.



LES PRUNEUX  
MI-CUITS

## PRUNEUX MI-CUITS - SANS RÉHYDRATATION

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA05MC44X12	Pruneaux d'Agen bio Mi-Cuits Géant 33/44 Label Commerce équitable	 3 543267 205339	500 g	12	8	80
SA03MCSN44X12	Pruneaux d'Agen bio Mi-Cuits dénoyautés Géant 33/44 Label Commerce équitable	 3 543267 303004	300 g	12	13	156
BC400MC	Bocal pruneaux Bio Mi-Cuits Géant 33/44	3 543264 204335	400 g	5	6	72

# LA PULPE DE PRUNEAUX

**PAS D'AJOUT DE SUCRE, NI DE CONSERVATEUR**

*notre pulpe est pure et délicieusement gourmande !*

Son goût est toujours équilibré, et sa texture onctueuse est parfaite pour s'incorporer dans les desserts ou laitages.



LA PULPE

DE PRUNEAUX



## PULPE DE PRUNEAUX

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
BC380PU	Pulpe de pruneaux d'Agen bio 100% pruneaux sans sucre ajouté	 3 543262 203323	380 g	6	7	203
BC225PU	Pulpe de pruneaux d'Agen bio 100% pruneaux sans sucre ajouté	 3 543262 203309	225 g	6	10	290
BC225PUNX	Pulpe de pruneaux d'Agen aux Noix Bio sans sucre ajouté*	 3 543262 203316	225 g	6	10	290

DLUO à date de fabrication Pulpe : 36 mois

## L'HUILE D'AMANDON DE PRUNEAU

**OU COMMENT LA VALORISATION DE NOS DÉCHETS**

**AMÈNE À UN PRODUIT *vertueux***

Cette huile de première pression à froid est fabriquée à partir des noyaux retirés des pruneaux qui constitueront nos gammes de pruneaux dénoyautés. Elle est 100% naturelle, riche en vitamine E, et source d'Oméga 9 et 6. Elle est idéale en usage alimentaire, cosmétique ou nutraceutique.



## HUILE VIERGE D'AMANDON DE PRUNEAU

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
BTHUPX10	Huile Vierge d'amandon de pruneau bio	 3 543261 101019	100 ml	6	10	290

# LES FRUITS MOELLEUX

NOS FRUITS SONT MOELLEUX

*et notre savoir-faire fort*



Nos fruits sont réhydratés légèrement à la vapeur pour préserver leur moelleux et leur saveur.

## ABRICOTS MOELLEUX

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA025AB	Abricots moelleux bio	3 543267 502001	250 g	12	13	156
SA025ABFFL	Abricots moelleux bio Label Commerce équitable	3 543267 361028	250 g	12	7	70
SA05AB	Abricots moelleux bio	3 543267 505996	500 g	12	8	80

## FIGES MOELLEUSES

SA025FI	Figues moelleuses bio	3 543267 802002	250 g	12	13	156
SA025FIFFL	Figues moelleuses bio Label Commerce équitable	3 543267 362025	250 g	12	13	169
SA05FI	Figues moelleuses bio	3 543267 805997	500 g	12	8	80

## RAISINS MOELLEUX

SA05RAM	Raisins Sultanines moelleux bio	3 543267 705884	500 g	12	8	80
---------	---------------------------------	-----------------	-------	----	---	----

## DATTES MOELLEUSES

SA025DA	Dattes moelleuses dénoyautées bio	3 543267 602022	250 g	12	13	156
---------	-----------------------------------	-----------------	-------	----	----	-----

## MYRTILLES MOELLEUSES

SA012MYRT	Myrtilles moelleuses bio	3 543268 101005	125 g	12	13	156
-----------	--------------------------	-----------------	-------	----	----	-----

## CRANBERRIES MOELLEUSES

SA015CRANB	Cranberries moelleuses bio	3 543268 001008	150 g	12	13	156
------------	----------------------------	-----------------	-------	----	----	-----

DLUO à date de fabrication Fruits Moelleux : 24 mois

# LES GRAINES DE FRANCE

Sourcées au cœur de notre région, plus précisément en Lot-et-Garonne, ces noisettes et graines de courges, que nous proposons naturelles, grillées et/ou salées, sont un trésor de bienfaits. Riche en vitamine E, magnésium et fibres pour la noisette, et en fibres et protéines pour la graine de courge, elles vous permettent de savourer le meilleur de notre terroir. Une expérience sensorielle où l'origine locale et la qualité bio se conjuguent. Elles se dégustent à toutes les occasions, du petit-déjeuner à l'apéritif.



## GRAINES DE FRANCE

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
SA02NOIS	Noisettes Bio Décortiquées Origine France - Lot-et-Garonne	3 543268 202009	200 g	12	13	156
SA02NOIST	Noisettes Bio Décortiquées et Torréfiées Origine France - Lot-et-Garonne	3 543268 202016	200 g	12	13	156
SA015COURG	Graines de Courges Bio Origine France - Lot-et-Garonne	3 543268 201002	150 g	12	13	156
SA015COUGRI	Graines de Courges Bio grillées salées Origine France - Lot-et-Garonne	3 543268 201019	150 g	12	13	156



# DEMETER

## L'AGRICULTURE *qui soigne la Terre*

Demeter est la marque commerciale des produits issus de l'Agriculture Biodynamique, basée sur des principes forts tels que des fermes entièrement biologiques et biodynamiques, le respect profond de la vie sous toutes ses formes, l'autonomie des fermes et la promotion de la biodiversité. Les produits transformés sont élaborés avec des techniques douces et un usage minimal d'additifs, même naturels.

**NOUS PROMOUVONS CETTE AGRICULTURE POSITIVE, SOURCE DE SATISFACTION POUR NOS AGRICULTEURS ENGAGÉS !**

### LES PRUNEAUX

### DEMETER

Nos pruneaux Demeter bénéficient également du label **Fair For Life** ! Une garantie de qualité et de respect envers les sols, l'environnement et les producteurs.

**fair**  
for life  
commerce équitable

**demeter**

### PRUNEAUX DEMETER - HUMIDITÉ 35%

	CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
Avec Noyau	DEM02PR44	Pruneaux d'Agen bio DEMETER Très Gros 44/55 Label Commerce équitable	3 543263 002444	250 g	12	13	156
	DEM05PR44	Pruneaux d'Agen bio DEMETER Très Gros 44/55 Label Commerce équitable	3 543263 005445	500 g	12	8	80
Sans Noyau	DEM02PRSN33	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés DEMETER Géant 33/44 Label Commerce équitable	3 543263 002031	250 g	12	13	156
	DEM02PRSN	Pruneaux d'Agen bio dénoyautés DEMETER Gros 55/66 Label Commerce équitable	3 543263 002000	250 g	12	13	156

DLUO à date de fabrication Pruneaux Demeter : 24 mois



# LES FRUITS MOELLEUX

## DEMETER



Chez Lou Prunel, nous sélectionnons méticuleusement nos fruits : pruneaux provenant de vergers conformes à l'IGP, abricots, figes et raisins de Turquie. Cultivés selon les principes de l'Agriculture Biologique et Biodynamique, dans une perspective de filière.

### Le saviez-vous ?

- Dans la mythologie grecque, Demeter est la déesse de l'agriculture et des moissons. Son nom signifie « Terre-Mère ».
- Le mot biodynamique signifie « forces de vie » : il vient du grec ancien « bio » qui signifie « la vie » et de « dunamis » qui signifie « la force ».



### FRUITS MOELLEUX DEMETER

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
DEM025AB	Abricots moelleux bio DEMETER	 3 543263 061021	250 g	12	13	156
DEM025FI	Figes moelleuses bio DEMETER	 3 543263 062028	250 g	12	13	156
DEM025RA	Raisins Sultanines bio DEMETER	 3 543263 063025	250 g	12	13	156

DLUO à date de fabrication Fruits Moelleux Demeter : 24 mois

# LES ENROBÉS

# & GOURMANDISES

## NOS GOURMANDISES SONT AUSSI SAVOUREUSES

*que notre chocolat est équitable*

Découvrez notre assortiment de fruits secs enrobés de chocolat noir issu du commerce équitable, offrant des associations de saveurs délicates pour séduire les palais les plus fins.



### BALLOTINS DE FRUITS ENROBÉS BIO

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	CONT.	PCB	COUCHES PAR PALETTE	COLIS PAR PALETTE
BA02PRCH	Ballotin de Pruneaux d'Agen bio enrobés de chocolat noir*	 3 543261 302997	200 g	8	8	128
BA015NOIXCH	Ballotin de Noix bio du Sud-Ouest enrobées de chocolat noir*	 3 543261 002033	150 g	8	8	128
BA015ORCH	Ballotin d'Orangettes bio enrobées de chocolat noir*	 3 543261 002019	150 g	8	8	128
BA015GINGCH	Ballotin de Gingembrettes* bio enrobées de chocolat noir*	 3 543261 002026	150 g	8	8	128

\*Produits issus du commerce équitable



## LES FRUITS ENROBÉS EN VRAC

### ENROBÉS DE CHOCOLAT ET GOURMANDISES

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	POIDS	PCB	ORIGINE
CA40PRCH	Pruneaux d'Agen enrobés de chocolat noir* 55/66	3 543261 340999	4 kg	1	UE/NON UE
CA12ABCH	Abricots enrobés de chocolat noir*	3 543261 001135	1,2 kg	1	UE/NON UE
CA12CITCH	Citrons Confits enrobés de chocolat noir*	3 543261 001043	1,2 kg	1	UE/NON UE
CA12GING	Gingembrettes* enrobées de chocolat noir *	3 543261 001050	1,2 kg	1	UE/NON UE
CA12NOIXCH	Cerneaux de Noix du Sud Ouest enrobés de chocolat noir *	3 543261 001111	1,2 kg	1	UE/NON UE
CA12ORCH	Orangettes enrobées de chocolat noir *	3 543261 001012	1,2 kg	1	UE/NON UE
CA50AMANCHL	Amandes enrobées de chocolat au lait	3 543261 001074	5 kg	1	UE/NON UE
CA50AMANCHN	Amandes enrobées de chocolat noir	3 543261 001067	5 kg	1	UE/NON UE
CA25NOISPC	Noisettes* pralinées chanvre* - <b>NOUVEAU</b> (Noisettes et chanvre origine France)	3 543261 001142	2,5 kg	1	UE/NON UE

\*Produits issus du commerce équitable

# LE VRAC

PLAISIR SANS MESURE,

*vers un avenir sans déchet*

Nous persistons dans notre démarche pour réduire collectivement les déchets et le gaspillage en vous offrant nos produits en vrac.



## PRUNEAUX D'AGEN ORIGINE FRANCE

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	POIDS	PCB	ORIGINE	COND.
CA30MICUIT	Pruneaux d'Agen bio Mi-Cuits Géant 33/44	3 543266 130175	3 kg	2	IGP Pruneaux d'Agen	Pasteurisés
CA30PR44	Pruneaux d'Agen bio Très Gros 44/55	3 543266 130441	3 kg	2	IGP Pruneaux d'Agen	Pasteurisés
CA30PRSN44	Pruneaux d'Agen bio Très Gros Dénoyautés 44/55	3 543266 130045	3 kg	2	IGP Pruneaux d'Agen	Pasteurisés
CA30PRSN	Pruneaux d'Agen bio Gros dénoyautés 55/66	3 543266 130007	3 kg	2	IGP Pruneaux d'Agen	Pasteurisés

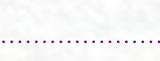
## AUTRES FRUITS OU GRAINES ORIGINE FRANCE

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	POIDS	PCB	ORIGINE	COND.
CA50NOIX	Cerneaux de noix du Sud-Ouest - Moitié Extra	3 543262 000168	5 kg	1	Dordogne	Sous vide
CA30COURGE	Graines de Courge	3 543266 130076	3 kg	1	Lot-et-Garonne	
CA20COUGRI	Graines de Courge Grillées salées	3 543266 120015	2 Kg	1	Lot-et-Garonne	
CA50NOIS	Noisettes décortiquées 13-15	3 543262 000120	5 kg	1	Lot-et-Garonne	
CA25NOIST	Noisettes décortiquées et Torréfiées	3 543266 130205	2,5 Kg	1	Lot-et-Garonne	

## MÉLANGES

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	POIDS	PCB	ORIGINE	COND.
CA30TONI	Cocktail Tonique <i>(bananes, cranberries, amandes, raisins)</i>	 3 543266 130069	3 kg	1	UE/NON UE	
CA30SANT	Cocktail Santé <i>(graines de courge, cranberries, goji, noix de cajou, raisins)</i>	 3 543266 130052	3 kg	1	UE/NON UE	

## AUTRES FRUITS SECS TOUTES ORIGINES

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	POIDS	PCB	ORIGINE	COND.
CN50AB	Abricots n°3	 3 543267 599506	5 kg	1	Turquie	Sous vide
CA50AMAN	Amandes décortiquées 12-14	 3 543262 000113	5 kg	1	Espagne	Sous ATM**
CA50GOJI	Baies de Goji	 3 543262 000137	5 kg	1	Chine	Sous vide
CA68BANA	Bananes séchées chips	 3 543266 130120	6,8 kg	1	Philippines	
CA11CRANB	Cranberries entières	 3 543262 000151	11.34 kg	1	Canada	
CA30CRANB	Cranberries entières	 3 543266 130182	3 kg	1	Canada	
CA90DAT	Dattes dénoyautées Deglet Nour	 3 543266 450082	9 kg	1	Algérie	
CA30DAT	Dattes dénoyautées Deglet Nour	 3 543266 130199	3 kg	1	Algérie	
CA50CALAB	Figues Calabacitas (baby figues)	 3 543262 000229	5 kg	1	Espagne	Sous ATM**
CN50FI	Figues naturelles n°5	 3 543267 799500	5 kg	1	Turquie	
CA50GING	Gingembre* confit	 3 543266 150050	5 kg	1	Chine	
CA60MURE	Mûres blanches séchées	 3 543262 000175	6 kg	1	Turquie	
CA50CAJOU	Noix de cajou	 3 543262 000182	5 kg	1	Vietnam	Sous ATM**
CA50PIST	Pistaches grillées et salées 18-20	 3 543262 000199	5 kg	1	Espagne	Sous ATM**
CN50RA	Raisins Sultanines	 3 543267 899507	5 kg	1	Turquie	

\*Produits issus du commerce équitable

\*\*ATM = atmosphère modifiée

## EMBALLAGES EN VERRE

CODE	DÉSIGNATION	GENCOD	POIDS	PCB	ORIGINE	COND.
BC400MC	Bocal de Mi-cuits	 3 543264 204335	400 g	5	France - IGP Pruneaux d'Agen	Bocal en verre
BC380PU	Pulpe de Pruneaux d'Agen 100% pruneaux sans sucre ajouté	 3 543262 203323	380 g	6	France - IGP Pruneaux d'Agen	Bocal en verre
BC225PU	Pulpe de Pruneaux d'Agen 100% pruneaux sans sucre ajouté	 3 543262 203309	225 g	6	France - IGP Pruneaux d'Agen	Bocal en verre
BC225PUNX	Pulpe de Pruneaux d'Agen et aux noix sans sucre ajouté	 3 543262 250013	225 g	6	France - IGP Pruneaux d'Agen	Bocal en verre
BTHUPX10	Huile Vierge d'Amandon de Pruneau	 3 543261 101019	100 mL	6	France	Bouteille en verre

# NOS BOX ET ANIMATIONS

**DANS TOUTE LA FRANCE**  
**LOU PRUNEL PROPOSE DES BOX**  
**DISPONIBLES TOUTE L'ANNÉE**  
*qui embelliront vos allées*  
**MAIS QUI SONT AUSSI DE VÉRITABLES**  
*OUTILS d'aide à la vente.*

Nous vous proposons des box composés de différentes références de pruneaux en sachet avec ou sans noyaux, mais aussi de fruits moelleux. Ils peuvent également se décliner sur une thématique DEMETER ou Fair For Life.

Aussi, nous vous proposons des animations en magasin pour dynamiser votre point de vente, rencontrer les consommateurs et mieux comprendre leurs attentes.

N'hésitez pas à contacter le commercial de votre secteur ! (Contacts au dos)

*Nos autres thématiques*



## VOS COMMANDES

Pour un traitement plus efficace  
de vos commandes  
merci de les envoyer par mail à :

[commande@louprunel.com](mailto:commande@louprunel.com)



Vos commandes partent  
de chez nous à **J+1**,  
le délai d'acheminement  
est de **3 à 5 jours**.

**STOCKAGE** : dans nos entrepôts nos produits sont stockés entre 8° et 10° C afin de limiter les infestations de mites ou chareçons, et d'éviter la fermentation et les moisissures.

Nous vous invitons à faire de même autant que possible afin d'optimiser la conservation de nos produits.

**MARCHANDISE ENDOMMAGÉE** : malgré tout le soin que nous apportons à vos commandes, si votre commande a été endommagée pendant le transport vous devez impérativement suivre les consignes ci-dessous pour pouvoir être dédommagé (les transporteurs sont intransigeants à ce sujet).

**Sur le bon de transport** : il faut noter exactement le nombre d'articles abîmés, quels sont ces articles et quels dégâts ils ont subis. La mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur pour le transporteur.

**Si vous n'êtes pas en mesure d'identifier immédiatement la marchandise détruite**, vous avez 48h pour adresser au transporteur une lettre recommandée précisant le détail des produits abîmés. Vous pouvez aussi nous adresser un mail à l'adresse :

[commercial@louprunel.com](mailto:commercial@louprunel.com)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - LOU PRUNEL - RÉSEAUX SPÉCIALISÉS

## 1. Préambule

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux Produits vendus par la société LOU PRUNEL - 1001 Chemin de Femouillade - 47300 BIAS (ci-après «LP»). Elles s'adressent aux professionnels distributeurs des produits Lou Prunel (ci-après «le Distributeur»). Elles sont préalablement communiquées au Distributeur pour lui permettre de passer commande en toute connaissance de cause. Ces conditions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes commandes reçues après le 31 décembre 2023.

1.2 Toute commande de nos Produits implique l'acceptation sans réserve par le Distributeur de nos présentes conditions, qui annulent et remplacent toute disposition contraire, la passation d'une commande entraînant obligatoirement renoncement par le Distributeur à se prévaloir de ses éventuelles conditions générales ou particulières d'achat ou de tout autre document similaire, transmis antérieurement ou postérieurement, sauf dérogation résultant d'un accord exprès et préalable. Le fait que LP ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses ci-après, ne peut être interprété comme valant renoncement à nous en prévaloir ultérieurement.

## 2. Commandes

2.1 La commande peut être adressée par mail à l'adresse suivante : commande@louprunel.com, ou directement au service commercial par téléphone au 05.53.41.41.64 ou au responsable commercial du secteur. Elle ne devient définitive que par l'expédition des Produits. Toute modification de commande s'effectuera par écrit et devra être validée par le service commercial.

2.2 LP se réserve le droit d'effectuer en cours de commande toute modification des Produits jugée nécessaire, (notamment en cas d'évolution des méthodes de fabrication ou de dispositions législatives ou réglementaires).

2.3 Les commandes ne peuvent en aucun cas être modifiées ou annulées à l'initiative du Distributeur, sauf accord exprès et préalable de LP.

## 3. Livraison

3.1 La livraison s'effectue conformément à la commande, soit par la remise directe du Produit au Distributeur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur sur le site d'expédition de LP.

3.2 LP se réserve le droit de procéder à des livraisons globales ou partielles en prenant le soin d'avertir préalablement le Distributeur.

3.3 LP s'efforcera de respecter les délais de livraison convenus, étant toutefois précisé que ces délais ne présentent qu'un caractère indicatif et sans garantie. En cas de livraison partielle ou tardive, le Distributeur ne pourra prétendre à aucun dommage et intérêt, à quelque titre que ce soit, notamment si la représentation de la marchandise intervient dans les 48h après la date de livraison initialement prévue, que le Distributeur accepte ou non cette livraison. Les contraintes de production des produits issus de l'Agriculture Biologique peuvent amener des difficultés momentanées d'approvisionnement en matières premières pour lesquelles LP ne peut être tenue pour responsable.

3.4. *Le distributeur est tenu de vérifier le nombre et l'état apparent des colis lors de la livraison notamment le nombre de palettes et la présence de bandes de garantie sur la palette.* Le choix du mode de transport est du seul ressort de LP. Toute réserve ou protestation motivée doit impérativement être portée sur le récépissé ou lettre de voiture, et confirmée au transporteur par lettre recommandée, conformément à l'article 133-3 du Code de Commerce ; « La réception des objets transportés éteint toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée. » avec copie de ce courrier assortie d'une copie du récépissé ou lettre de voiture concerné adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de LP, et ce dans les 15 jours qui suivent la réception des marchandises, à peine de forclusion à son égard de la réclamation. La mention « sous réserve de déballage » ou similaire n'a pas de valeur légale, les réserves doivent être précises et complètes.

3.5 Il appartient au Distributeur de fournir tous justificatifs concernant les réclamations présentées, et de ménager à LP toutes facilités pour identifier les Produits concernés et procéder à la constatation des faits allégués afin d'y remédier. Aucune marchandise jugée impropre à la vente ne pourra être détruite sans notre accord exprès écrit.

3.6 En cas d'avarie et/ou de manquants, le Distributeur pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits commandés, en accord avec LP, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Le client pourra exiger la livraison de reliquat dans les délais normaux de transport.

3.7 Tout retour de Produits ne pourra intervenir qu'après accord écrit, exprès et préalable de LP. De manière générale, aucun retour ne sera accepté après un délai de 30 jours suivant la date de réception par le Distributeur.

3.8 Dans les cas des Produits livrés sur palettes « Europe », si les palettes ne sont pas échangées le jour de la livraison par le Distributeur, LP se réserve le droit de facturer au Distributeur la palette non restituée pour un montant de 20€.

## 4. Clause de réserve de propriété et Transfert des risques

4.1 Conformément à l'article 121AL.2 de la loi du 25 janvier 1985 modifiée, les produits sont vendus avec clause de réserve de propriété. LP reste propriétaire des produits livrés au Distributeur jusqu'au paiement intégral du prix d'achat en principal, frais et intérêts. Cependant, le transfert des risques afférent aux produits s'opère à la charge du Distributeur dès la mise à disposition des Produits sur le site d'expédition de LP, même lorsque cette dernière se charge du transport.

*Le transfert des risques pesant sur les Produits intervient dès leur remise au transporteur ou au distributeur. La clause de réserve de propriété n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés au Distributeur dès leur remise au transporteur.*

4.2 Le Distributeur s'engage à prendre les assurances nécessaires concernant la couverture de ces risques dès ce transfert.

4.3 En cas d'expédition retardée du fait du Distributeur ou en cas d'enlèvement tardif, les Produits seront emmagasinés et manutentionnés aux frais et risques exclusifs du Distributeur.

4.4 De convention expresse, LP reste propriétaire de tout support d'aide à la vente, de tout présentoir pendant 24 mois (vingt-quatre mois) suivant leur livraison. Toute destruction de présentoir doit être signalée par écrit à nos services comptables dans le mois qui suit la destruction.

## 5. Force majeure

LP se réserve le droit de suspendre ou de résoudre la vente, totalement ou partiellement, en cas de force majeure, expressément définie au sens des présentes comme tout événement irrésistible susceptible de retarder ou d'arrêter la fabrication ou la livraison des Produits, ou encore d'empêcher l'exécution normale du marché.

## 6. Garantie

6.1 *Date de durabilité Minimale (DDM) : Cette date indique la période de pleine qualité gustative des produits ; son dépassement ne signifie nullement que ceux-ci deviennent impropres à la consommation. LP ne pourra donc accepter*

*de retour de marchandise à ce titre, le Distributeur étant seul responsable de la gestion et de la rotation de son stock. Sauf dérogation expresse, préalable et écrite de LP, les Produits sont garantis par LP jusqu'au terme de leur DDM, quand il en existe une.*

6.2 En cas de défaut avéré, le Distributeur pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits commandés, au choix de LP, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Les Produits remplacés restent la propriété de LP à qui ils devront être restitués sur simple demande. Pour mettre en œuvre la garantie, le Distributeur devra notifier à LP le défaut sans délai, et lui communiquer dès que possible et par écrit toute information disponible relative au défaut constaté et au numéro de lot du produit. Concernant la mise en œuvre de la garantie, il est entendu que LP s'engage à stocker et conditionner des produits dans le respect des règles de la législation et réglementation en vigueur et à délivrer des produits conformes. Les conditions de stockage des produits sont mentionnées sur les fiches techniques. LP ne saurait être tenu pour responsable de la détérioration des produits, si les conditions de stockage indiquées n'ont pas été respectées.

- les Produits devront avoir été conservés et utilisés dans des conditions adéquates, le Distributeur étant présumé connaître ces conditions ;

- la réparation de tous dommages éventuels subis par le Distributeur ou un tiers, autre que le dommage direct tel que défini à l'article 6.2, restera à la charge du Distributeur, celui-ci contractant, pour ces dommages, les assurances qui lui paraîtront opportunes à moins qu'il ne préfère rester son propre assureur.

6.3 *Les dates de durabilité Minimale (DDM) sont sous la seule responsabilité du Responsable Qualité de Lou Prunel.*

*Les produits sont expédiés avec des DDM qui ne sont pas inférieures à la livraison précédente (pas de retour en date). Toutefois, un même produit, sur une même livraison peut avoir des DDM différentes, dans la mesure du respect du contrat date.*

*LP ne pourra donc accepter le retour des marchandises, notamment à ce titre, les clients étant seuls responsables des conditions normales de stockage et de rotation de leurs stocks.*

## 7. Conditions tarifaires

7.1 Toute commande est facturée au tarif en vigueur au jour de l'expédition des Produits, tarif connu du Distributeur le jour de la commande. Les prix de LP incluent la taxe éco-emballage, s'entendant franco de port, pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à :

\* 300€ s'agissant d'une commande émise par et destinée à un Distributeur exerçant au sein de son point de vente une activité de vente au détail à destination des consommateurs ; pour les distributeurs domiciliés en Corse, ce montant est de 600 €.

\* 300€ s'agissant d'une commande portant SUR LES PRODUITS DE NOTRE TARIF VRAC ; pour les distributeurs domiciliés en Corse, ce montant est de 600 €.

Le franco de 300€ peut être atteint par le cumul d'une commande sachets et d'une commande vrac. Les remises s'appliqueront uniquement sur le tarif sachet.

\* 4 000€ s'agissant d'une commande émanant d'un entrepôt, ce dernier étant défini comme :

- un client n'ayant pas vocation à vendre directement aux consommateurs et,
- disposant de structures permettant la réception et/ou le stockage en grandes quantités de produits commandés auprès d'un fournisseur et,
- assurant la redistribution desdits produits auprès d'au moins 13 points de vente exerçant eux, une activité de vente au détail à destination des consommateurs.

La commande est livrée en France Métropolitaine (Corse comprise, hors DOM-TOM) en une seule fois et en un seul lieu, emballage ordinaire compris. Les frais de livraison en « express » seront cependant à la charge du Distributeur, s'il est à l'origine de la demande.

7.2 Toute commande d'un prix inférieur à ces montants donnera lieu à facturation des frais de port au réel avec un minimum de 40 euros HT.

7.3 Aucun remboursement ou avoir ne pourra être effectué sur la marchandise livrée depuis plus de 30 (trente) jours.

7.4 *Compte tenu de l'origine agricole de l'essentiel des produits de LP les matières premières nécessaires pour l'élaboration des Produits peuvent être soumises à des variations de prix continues et parfois très importantes et très rapides. Le Distributeur sera informé du changement de prix de produits par l'envoi d'un additif au catalogue.*

*En cas de variation de prix annoncée par LP, si le Distributeur passait une commande portant sur des quantités trop importantes LP se réserve le droit de réduire les quantités commandées par le Distributeur avant l'application du changement tarifaire et de réduire la commande sur la base de la moyenne mensuelle des 3 derniers mois de commande du Distributeur.*

## 8. Factures - Conditions de règlement

8.1 Les factures sont payables à trente (30) jours nets date d'émission de la facture, le chiffre d'affaires comptabilisé étant celui figurant sur la facture.

8.2 Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis à disposition du bénéficiaire ou de son subrogé, le Distributeur supportant les frais éventuellement induits par le moyen de paiement choisi. En conséquence, tout paiement doit parvenir à LP :

- par virement, au jour de l'échéance de la facture ;
- par chèque 5 jours ouvrés avant le terme de la facture ;
- par LCR non acceptée présentée directement à la banque du Distributeur.

8.3 Tout paiement total ou partiel effectué postérieurement à la date de paiement figurant sur la facture pourra entraîner de plein droit et au choix de LP :

- après mise en demeure, l'application de pénalités de retard à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance prévue ;
- et/ou, après mise en demeure, la déchéance du terme et en conséquence l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues à LP, même non échues ;
- et/ou, le droit pour LP de suspendre l'exécution des ventes en cours et/ou d'exiger un paiement en contre remboursement pour les ventes futures jusqu'à parfait apurement de la situation, sans qu'aucun délai de préavis n'ait à être respecté et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse être réclamée. Les pénalités de retard seront payables à réception de l'avis recommandé avec AR et courent du jour de l'échéance prévue jusqu'au complet paiement du prix.

8.4 Même en cas de litige, toute facture doit être payée à son échéance, les litiges ne sont pas suspensifs de paiement. Toutes les déductions d'office et/ou compensations, quelles qu'elles en soient les causes, ne pourront être opérées par le Distributeur qu'après accord préalable et écrit de LP. Afin que les

compensations puissent être exercées les créances doivent, selon l'article 1347-1 du code civil être « certaines, liquides et exigibles ». Toute facture non contestée dans les trente (30) jours de sa réception sera réputée acceptée.

8.5 Dans l'hypothèse où le Distributeur serait débiteur de plusieurs paiements à l'égard de LP, il est convenu que l'imputation des paiements s'effectuera sur les dettes les plus anciennes.

8.6 En cas de retard de paiement, LP facturera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, si ces frais sont inférieurs et s'ils sont supérieurs, au réel, sur justificatif.

8.7 Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé sauf convention expresse écrite entre les parties.

8.8 En cas de changement dans la situation juridique ou financière d'un Distributeur existant, ou pour les premières commandes d'un nouveau Distributeur, LP se réserve le droit de réclamer un paiement comptant ou en contre remboursement et/ou d'exiger des garanties.

8.9 *Toutes les commandes que LP accepte d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le Distributeur présente les garanties financières suffisantes, et qu'il règlera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation. Aussi, si LP a des raisons de craindre des difficultés de paiement de la part de l'acheteur à la date de la commande, notamment en cas de retard ou de défaut de paiement à l'occasion de commandes antérieures, LP peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Distributeur, de garanties au profit de LP. En cas de refus par le Distributeur du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante soit proposée par ce dernier, LP pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée sans que le Distributeur puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.*

## 9. Services rendus en vue ou à l'occasion de la revente

Il est rappelé au Distributeur que des prestations de services ne pourront être réalisées et facturées à LP qu'à la seule et unique condition qu'un accord exprès, préalable et écrit, ait été signé entre les parties. Ledit contrat devra définir précisément les prestations spécifiques que le Distributeur s'oblige à mettre en œuvre.

Dans le cas de difficultés ou de procédure judiciaire à l'encontre du Distributeur, LP se réserve le droit de bloquer le paiement de Participations Publiques et des Remises de Fin d'Année. Ces 2 comptes ne pourront faire l'objet d'un paiement de la part de LP qu'après paiement de la totalité des factures dues à la date du démarrage de la procédure judiciaire.

## 10. Propriété Intellectuelle

Le Distributeur ne pourra faire usage des marques, logos, documents, études ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à LP, ou lui ayant été concédé, qu'avec son autorisation expresse, préalable et écrite et à la seule fin de promouvoir la revente de ses Produits.

## 11. Revendication de réserve de propriété

Comme il est dit à l'article 4, les Produits sont vendus avec clause de réserve de propriété. Le Distributeur s'engage à prendre toutes les mesures permettant de protéger et d'individualiser les Produits livrés, à informer LP de ces mesures et à lui permettre d'accéder librement aux locaux où les Produits seront entreposés. En cas de revendication, les Produits en possession du Distributeur seront présumés comme ayant fait l'objet d'un impayé ; ils seront repris à concurrence du montant des factures impayées.

## 12. Clôture des comptes

*Afin de faciliter le traitement comptable des sommes afférentes aux relations commerciales entre LP et le Distributeur, et de clore administrativement et comptablement l'exercice contractuel, LP et le Distributeur s'engagent à ce que toute somme relative aux accords conclus entre le Distributeur et LP au titre d'une année civile, soit réclamée à l'autre partie au plus tard le 30 avril de l'année suivante.*

## 13. Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions devait être considérée comme nulle, illicite ou non exécutoire, ce fait n'affecterait en aucune manière la validité, la licéité ou le caractère exécutoire des autres dispositions.

## 14. Modification des Conditions Générales de Vente et des Tarifs

LP se réserve le droit de modifier les tarifs et les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment, en informant le Distributeur un mois avant son application, notamment, en cas de hausse du prix de la matière première, de l'énergie, des emballages, des transports ou de tout autre évènement imprévisible. Toute modification apportée aux présentes Conditions Générales de Vente devra, pour être valable et engager LP, être contenue dans un document écrit et signé par une personne expressément habilitée à cet effet par LP et se référant aux présentes Conditions Générales de Vente.

Conformément à la loi EGALIM Besson-Moreau, LP se réserve le droit et la possibilité de faire appel à un tiers de confiance pour justifier de l'application de ce décret.

## 15. Loi applicable - Compétence

Tout litige pouvant naître à l'occasion ou en rapport avec les présentes Conditions Générales de Vente sera soumis au Tribunal de Commerce d'Agen, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, à moins que LP ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

*Lou Prunel adhère à la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEFF).*

## LOU PRUNEL

1001 chemin de Femouillade  
47300 BIAS

Tél. : 05 53 40 19 85

Email : commande@louprunel.com

R.C.S. AGEN

N°TVA : FR 95 325 111 953

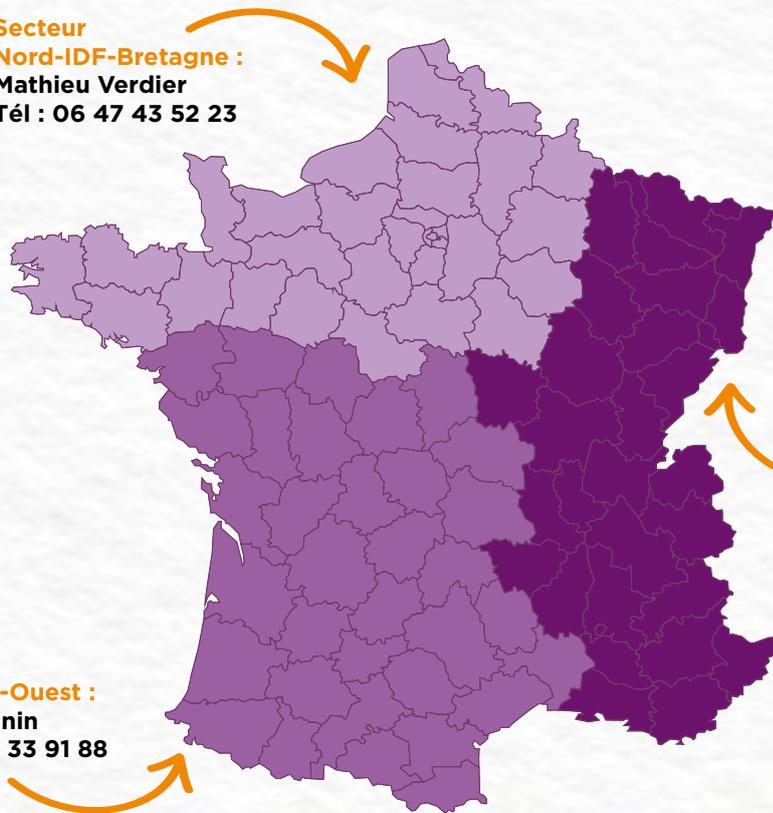
SIRET : 325 111 953 00023

APE : 1039 B

S.A.R.L. au capital de 196 100€

# LES CONTACTS

**Secteur  
Nord-IDF-Bretagne :**  
Mathieu Verdier  
Tél : 06 47 43 52 23



**Secteur  
Est :**  
Cyril Michelot  
Tél : 07 88 05 50 30

**Secteur  
Grand Sud-Ouest :**  
Thierry Manin  
Tél : 07 87 33 91 88

## LOU PRUNEL

1001 Chemin de Femouillade  
47300 BIAS - France  
Tel : +33 (0)5 53 40 19 85

Pour passer commande :  
commande@louprunel.com

[www.louprunel.com](http://www.louprunel.com)

Suivez-nous   



## PRUNICULTEURS ENGAGÉS AU COEUR BIO